

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 134 220**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)  
②1 N° d'enregistrement national : **22 02974**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **G 10 K 11/16 (2022.01), B 64 C 1/40**

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 01.04.22.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 06.10.23 Bulletin 23/40.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : AIRBUS OPERATIONS (S.A.S.) SAS  
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : TEIGNE Manuel, RAVISE Florian et  
CALIMAN Laurent.

⑦3 Titulaire(s) : AIRBUS OPERATIONS (S.A.S.) SAS.

⑦4 Mandataire(s) : ALLICI.

⑤4 Panneau acoustique comprenant au moins deux structures alvéolaires imbriquées l'une dans l'autre, avionneur comportant au moins un tel panneau acoustique.

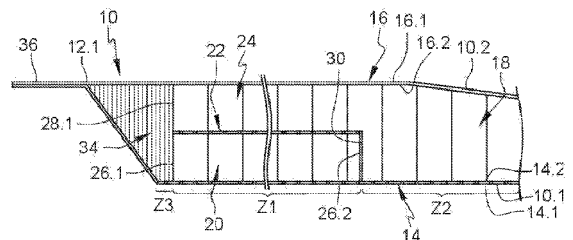
⑤7 Panneau acoustique comprenant au moins deux structures alvéolaires imbriquées l'une dans l'autre, avionneur comportant au moins un tel panneau acoustique

L'invention a pour objet un panneau acoustique comprenant des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20), la première structure alvéolaire (18) comprenant un décrochement (30) pour former un logement dimensionné pour loger la deuxième structure alvéolaire (20) de manière à ce que des premières faces des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20), en contact avec une première couche (14) acoustiquement résistive, soient coplanaires et que des premiers chants (26.1, 28.1) des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) soient coplanaires lorsque le deuxième chant (26.2) de la deuxième structure alvéolaire (20) est en contact avec le décrochement (30).

Grâce au décrochement (30), les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 sont correctement positionnées l'une par rapport à l'autre, ce qui contribue à optimiser le traitement acoustique.

L'invention a également pour objet un avionneur comprenant au moins un tel panneau acoustique (10).

Figure 1



FR 3 134 220 - A1



## Description

### **Titre de l'invention : Panneau acoustique comprenant au moins deux structures alvéolaires imbriquées l'une dans l'autre, aéronef comportant au moins un tel panneau acoustique**

- [0001] La présente demande se rapporte à un panneau acoustique comprenant au moins deux structures alvéolaires imbriquées l'une dans l'autre ainsi qu'à un aéronef comportant au moins un tel panneau acoustique.
- [0002] Selon un mode de réalisation, un panneau acoustique comprend des première et deuxième structures alvéolaires superposées, positionnées entre une couche réfléchissante (imperméable aux ondes acoustiques) et une première couche acoustiquement résistive (poreuse aux ondes acoustiques) en contact avec un environnement extérieur dans lequel se propagent des ondes acoustiques, une deuxième couche acoustiquement résistive poreuse étant intercalée entre les première et deuxième structures alvéolaires.
- [0003] Selon une configuration, les première et deuxième structures alvéolaires se présentent sous la forme de plaques qui comprennent des faces planes orientées l'une vers l'autre.
- [0004] Compte tenu de cette géométrie, il est difficile de correctement positionner les première et deuxième structures alvéolaires l'une par rapport à l'autre et de maintenir cette position afin d'obtenir un fonctionnement optimal du traitement acoustique.
- [0005] La présente invention vise à remédier à tout ou partie des inconvénients de l'art antérieur.
- [0006] A cet effet, l'invention a pour objet un panneau acoustique comprenant un premier bord longitudinal, une première couche acoustiquement résistive, une deuxième couche réfléchissante, au moins des première et deuxième structures alvéolaires intercalées entre les première et deuxième couches ainsi qu'au moins une troisième couche acoustiquement résistive intercalée entre les première et deuxième structures alvéolaires, la première couche acoustiquement résistive et la deuxième couche réfléchissante étant jointives au niveau du premier bord longitudinal. La première structure alvéolaire présente une première face, une deuxième face opposée à la première face et en contact avec la deuxième couche réfléchissante ainsi qu'un premier chant orienté vers le premier bord longitudinal du panneau acoustique, la deuxième couche alvéolaire comprenant une première face en contact avec la première couche acoustiquement résistive et une deuxième face opposée à la première face ainsi que des premier et deuxième chants reliant les première et deuxième faces, le premier chant de la deuxième structure alvéolaire étant orienté vers le premier bord longitudinal du panneau acoustique.
- [0007] Selon l'invention, la première structure alvéolaire comprend un décrochement qui s'étend à partir de la première face en direction de la deuxième face et forme un

logement dimensionné pour loger la deuxième structure alvéolaire et la troisième couche acoustiquement résistive de manière à ce que les premières faces des première et deuxième structures alvéolaires soient coplanaires et que les premiers chants des première et deuxième structures alvéolaires soient coplanaires lorsque le deuxième chant de la deuxième structure alvéolaire est en contact avec le décrochement.

- [0008] Selon l'invention, les première et deuxième structures alvéolaires sont imbriquées l'une dans l'autre et correctement positionnées l'une par rapport à l'autre grâce au décrochement, ce qui contribue à optimiser le traitement acoustique.
- [0009] Selon une autre caractéristique, le panneau acoustique comprend au moins un renfort intercalé entre la première couche acoustiquement résistive et la deuxième couche réfléchissante, entre le premier bord longitudinal du panneau acoustique et les premiers chants des première et deuxième structures alvéolaires ; le renfort présentant une première surface située approximativement dans le prolongement de la première face de la deuxième structure alvéolaire, une deuxième surface située dans le prolongement de la deuxième face de la première structure alvéolaire, une troisième surface en contact avec les premiers chants des première et deuxième structures alvéolaires ainsi qu'une quatrième surface inclinée reliant les première et deuxième surfaces.
- [0010] Selon une autre caractéristique, la première surface présente une dimension transversale supérieure à 1 cm et inférieure à 5 cm.
- [0011] Selon une autre caractéristique, le renfort est une structure alvéolaire qui présente des alvéoles débouchant au niveau des première et deuxième surfaces du renfort.
- [0012] Selon une autre caractéristique, les alvéoles du renfort ont une section inférieure à celle des première et deuxième structures alvéolaires.
- [0013] Selon une autre caractéristique, les alvéoles du renfort présentent une largeur comprise entre 3 et 6 mm.
- [0014] Selon une autre caractéristique, la deuxième couche réfléchissante comprend une extension qui s'étend au-delà de la deuxième surface du renfort.
- [0015] Selon un premier mode de réalisation, la première couche s'étend de manière continue sur les première et deuxième structures alvéolaires, la quatrième surface du renfort et l'extension de la deuxième couche réfléchissante.
- [0016] Selon un deuxième mode de réalisation, la première couche comprend une première partie acoustiquement résistive qui s'étend sur les première et deuxième structures alvéolaires et au moins partiellement sur la première surface du renfort ainsi qu'une deuxième partie qui s'étend au moins partiellement sur la première surface du renfort, sur la quatrième surface du renfort et sur l'extension de la couche réfléchissante, les première et deuxième parties comportant une zone de chevauchement au droit de la première surface du renfort.
- [0017] Selon une autre caractéristique, les première et deuxième structures alvéolaires

comportent des alvéoles présentant une largeur supérieure ou égale à 12,7 mm.

[0018] L'invention a également pour objet un aéronef comprenant au moins un panneau acoustique selon l'une des caractéristiques précédentes.

[0019] D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description de l'invention qui va suivre, description donnée à titre d'exemple uniquement, en regard des dessins annexés parmi lesquels :

[0020] [Fig.1] est une coupe transversale d'une partie d'un panneau acoustique illustrant un mode de réalisation de l'invention,

[0021] [Fig.2] est une coupe transversale des différents éléments du panneau acoustique visible sur la [Fig.1], avant son assemblage,

[0022] [Fig.3] est une coupe transversale d'un bord d'un panneau acoustique illustrant un mode de réalisation de l'invention,

[0023] [Fig.4] est une coupe transversale d'une porte d'un inverseur de poussée d'un aéronef illustrant un mode de réalisation de l'invention.

[0024] Selon un mode de réalisation visible sur les figures 1 et 2, un panneau acoustique 10 comprend une première face 10.1 en contact avec un environnement dans lequel se propagent des ondes acoustiques ainsi qu'une deuxième face 10.2 opposée à la première face 10.1. Ce panneau acoustique 10 s'étend d'un premier bord longitudinal 12.1 jusqu'à un deuxième bord longitudinal 12.2.

[0025] Selon une application, le panneau acoustique 10 forme une porte d'un inverseur de poussée d'un ensemble de propulsion d'un aéronef. Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à cette application. Ainsi, le panneau acoustique 10 peut être utilisé dans différentes zones d'un aéronef. Quelles que soient les applications, un aéronef comprend au moins un panneau acoustique 10.

[0026] Le panneau acoustique 10 comprend au moins des première et deuxième zones Z1, Z2. Selon une configuration, la première zone Z1 est positionnée entre le premier bord longitudinal 12.1 du panneau acoustique 10 et la deuxième zone Z2. La deuxième zone Z2 est positionnée entre le deuxième bord longitudinal 12.2 du panneau acoustique 10 et la première zone Z1, les première et deuxième zones Z1, Z2 étant jointives.

[0027] Selon un mode de réalisation, le panneau acoustique 10 comprend une première couche 14 acoustiquement résistive, poreuse aux ondes acoustiques, qui s'étend au moins sur les première et deuxième zones Z1, Z2 et présente une face extérieure 14.1 formant la première face 10.1 du panneau acoustique 10 ainsi qu'une face intérieure 14.2 opposée à la face extérieure 14.1. Le panneau acoustique 10 comprend également une deuxième couche 16 réfléchissante qui s'étend au moins sur les première et deuxième zones Z1, Z2 et présente une face extérieure 16.1 formant la deuxième face 10.2 du panneau acoustique 10 ainsi qu'une face intérieure 16.2 opposée à la face extérieure 16.1.

- [0028] Au niveau de la deuxième zone Z2, le panneau acoustique 10 comprend, à partir de la première face 10.1 du panneau acoustique 10, la première couche 14 acoustiquement résistive, une première structure alvéolaire 18 et la deuxième couche 16 réfléchissante. Au niveau de cette deuxième zone Z2, le panneau acoustique 10 comprend une unique structure alvéolaire 18. La première structure alvéolaire 18 présente une première face 18.1 en contact avec la face intérieure 14.2 de la première couche 14 acoustiquement résistive ainsi qu'une deuxième face 18.2 en contact avec la face intérieure 16.2 de la deuxième couche 16 réfléchissante.
- [0029] Au niveau de la première zone Z1, le panneau acoustique 10 comprend, à partir de la première face 10.1, la première couche 14 acoustiquement résistive, une deuxième structure alvéolaire 20, au moins une troisième couche 22 acoustiquement résistive (poreuse aux ondes acoustiques), une troisième structure alvéolaire 24 et la deuxième couche 16 réfléchissante.
- [0030] La deuxième structure alvéolaire 20 comprend une première face 20.1 en contact avec la face intérieure 14.2 de la première couche 14 acoustiquement résistive ainsi qu'une deuxième face 20.2 en contact avec la troisième couche 22 acoustiquement résistive. La deuxième structure alvéolaire 20 présente une épaisseur E20 correspondant à la distance séparant les première et deuxième faces 20.1, 20.2.
- [0031] La deuxième structure alvéolaire 20 comprend un premier chant 26.1 orienté vers le premier bord longitudinal 12.1 du panneau acoustique 10 et un deuxième chant 26.2 opposé au premier chant 26.1, les premier et deuxième chants 26.1, 26.2 reliant les première et deuxième faces 20.1, 20.2. La deuxième structure alvéolaire 20 présente une dimension transversale L20 correspondant à la distance séparant les premier et deuxième chants 26.1, 26.2.
- [0032] Selon une particularité de l'invention, les première et troisième structures alvéolaires 18, 24 forment une unique et même structure alvéolaire appelée par la suite première structure alvéolaire 18. Au niveau de la première zone Z1, la deuxième face 18.2 de la première structure alvéolaire 18 est également en contact avec la couche réfléchissante 18. Cette première structure alvéolaire 18 comprend un premier chant 28.1 orienté vers le premier bord longitudinal 12.1 du panneau acoustique 10.
- [0033] Cette première structure alvéolaire 18 comprend un décrochement 30 qui s'étend à partir de la première face 18.1 en direction de la deuxième face 18.2 et forme un logement 32 dimensionné pour loger la deuxième structure alvéolaire 20 et la troisième couche 22 acoustiquement résistive.
- [0034] Ainsi, le logement 32 présente une première dimension, prise perpendiculairement à la première couche 14 acoustiquement résistive, sensiblement égale à la somme de l'épaisseur de la troisième couche 22 acoustiquement résistive et de l'épaisseur E20 de la deuxième structure alvéolaire 20 afin que la première face 20.1 de la deuxième

structure alvéolaire 20 soit sensiblement coplanaire avec la première face 18.1 de la première structure alvéolaire 18.

- [0035] Le logement 32 présente une deuxième dimension, prise parallèlement à la première couche 14 acoustiquement résistive et perpendiculairement au premier bord longitudinal 12.1 du panneau acoustique 10, sensiblement égale à la dimension transversale L20 de la deuxième structure alvéolaire 20 afin que les premiers chants 26.1, 28.1 des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 soient sensiblement coplanaires lorsque le deuxième chant 26.2 de la deuxième structure alvéolaire 20 est en contact avec le décrochement 30.
- [0036] Selon l'invention, les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 sont imbriquées l'une dans l'autre et correctement positionnées l'une par rapport à l'autre grâce au décrochement 30, ce qui contribue à optimiser le traitement acoustique, les alvéoles de la première structure alvéolaire 18 étant sensiblement alignées avec celles de la deuxième structure alvéolaire 20.
- [0037] Selon un mode opératoire, la première structure alvéolaire 18 est usinée par ultrason pour obtenir le décrochement 30 et le logement 32.
- [0038] Selon un mode de réalisation, chacune des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 présente des alvéoles avec une section importante. Pour la présente demande, une alvéole présente une section importante si son diamètre ou si la plus petite distance séparant deux faces opposées d'une alvéole, appelée largeur, est supérieure ou égale à 12,7 mm. Selon une configuration, les alvéoles des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 présentent une largeur de l'ordre de 19 mm. Les alvéoles des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 ont sensiblement la même section.
- [0039] Selon un premier agencement visible sur la [Fig.1], les première et deuxième faces 10.1, 10.2, 18.1, 18.2, 20.1, 20.2 du panneau acoustique 10 ainsi que des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 sont planes.
- [0040] Selon un deuxième agencement visible sur la [Fig.4], les première et deuxième faces 10.1, 10.2, 18.1, 18.2, 20.1, 20.2 du panneau acoustique 10 ainsi que des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 sont courbes.
- [0041] Selon un mode de réalisation, la première couche 14 acoustiquement résistive et la deuxième couche 16 réfléchissante sont jointives au niveau de chacun des premier et deuxième bords longitudinaux 12.1, 12.2 du panneau acoustique 10.
- [0042] Selon un mode de réalisation, au niveau du deuxième bord longitudinal 12.2 du panneau acoustique 10, les première et deuxième faces de la première structure alvéolaire 18 ne sont pas parallèles entre elles, mais forment entre elles un angle inférieur à 45°.
- [0043] Selon un mode de réalisation, le panneau acoustique 10 comprend au moins un

renfort 34 intercalé entre la première couche 14 acoustiquement résistive et la deuxième couche 16 réfléchissante, entre le premier bord longitudinal 12.1 du panneau acoustique 10 et les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20. Ce renfort 34 présente une première surface 34.1 située approximativement dans le prolongement de la première face 20.1 de la deuxième structure alvéolaire 20, une deuxième surface 34.2 située dans le prolongement de la deuxième face 18.2 de la première structure alvéolaire 18, une troisième surface 34.3 en contact avec les premiers chants 26.1, 28.1 des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 ainsi qu'une quatrième surface 34.4 inclinée reliant les première et deuxième surfaces 34.1, 34.2. La première surface 34.1 présente une dimension transversale inférieure à celle de la deuxième surface 34.2.

- [0044] En présence d'un renfort 34, les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 n'ont pas besoin d'avoir des chants 26.1, 28.1 inclinés, ce qui contribue à éviter les pertes de traitement acoustique. De plus, la deuxième structure alvéolaire 20 est parfaitement immobilisée par rapport à la première structure alvéolaire 18, entre le décrochement 30 et le renfort 34. Ainsi, les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 sont correctement positionnées l'une par rapport à l'autre et conservent ce positionnement, ce qui contribue à optimiser le traitement acoustique.
- [0045] La première surface 34.1 présente une dimension transversale supérieure à 1 cm, inférieure à 5 cm. Cette première surface 34.1 doit présenter une dimension transversale la plus faible possible pour ne pas trop altérer le traitement acoustique et doit être suffisamment large pour éviter un phénomène d'écrasement des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 à larges alvéoles.
- [0046] Le renfort 34 est une troisième structure alvéolaire qui présente des alvéoles débouchant au niveau des première et deuxième surfaces 34.1, 34.2. Les alvéoles du renfort 34 ont une section inférieure à celle des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20. Les alvéoles du renfort 34 présentent une largeur inférieure à 11 mm. Selon une configuration, les alvéoles de la structure alvéolaire du renfort 34 présentent une largeur comprise entre 3 et 6 mm.
- [0047] En présence d'un renfort 34 sous la forme d'une structure alvéolaire, le panneau acoustique 10 comprend une troisième zone Z3 au droit du renfort 34. Cette zone Z3 peut assurer un traitement acoustique si la première couche 14 est, au droit du renfort 34, acoustiquement résistive et configurée pour laisser passer les ondes acoustiques.
- [0048] Selon un mode de réalisation, la deuxième couche 16 réfléchissante est conformée comme la deuxième face 10.2 du panneau acoustique 10. En présence d'un renfort 34, la deuxième couche 16 réfléchissante comprend une extension 36 qui s'étend au-delà de la deuxième surface 34.2 du renfort 34.
- [0049] Selon un premier mode de réalisation visible sur la [Fig.1], la première couche 14

s'étend de manière continue sur les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, la quatrième surface 34.4 du renfort 34 et l'extension 36 de la deuxième couche 16 réfléchissante.

- [0050] Selon un deuxième mode de réalisation visible sur la [Fig.3], la première couche 14 comprend une première partie 38 acoustiquement résistive et poreuse aux ondes acoustiques qui s'étend sur les première et deuxième structure alvéolaires 18, 20 et au moins partiellement sur la première surface 34.1 du renfort 34 ainsi qu'une deuxième partie 40, qui peut être non poreuse, qui s'étend au moins partiellement sur la première surface 34.1 du renfort, sur la quatrième surface 34.4 du renfort 34 et sur l'extension 36 de la couche réfléchissante 16, les première et deuxième parties 38, 40 comportant une zone de chevauchement 42 au droit de la première surface 34.1 du renfort 34 où elles sont étroitement liées. Ainsi, la deuxième partie 40 assure la jonction entre la première partie 38 acoustiquement résistive et la deuxième couche 16 réfléchissante.
- [0051] Selon l'invention, les première et deuxième structures alvéolaires 18,20 présentent des formes simples. Le renfort 34 épouse les formes des première et deuxième structures alvéolaires ainsi que des première et deuxième couches 14, 16. Le renfort 34 présente toutes les complexités du bout du panneau (en termes de courbure, de découpes, de pentes). Ainsi, le renfort 34 concentre les formes complexes et les singularités du panneau acoustique 10.
- [0052] Selon un mode opératoire, les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20 ainsi que le renfort 34 sont réalisés indépendamment les uns des autres. La première structure alvéolaire 18 et le renfort 34 sont usinés par ultrason aux côtes finales puis les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, le renfort 34 ainsi que la troisième couche 22 acoustiquement résistive sont assemblés afin d'obtenir une structure sur laquelle sont rapportées la deuxième couche 16 réfléchissante et la première couche 14 acoustiquement résistive.
- [0053] Selon une autre mode opératoire, les première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, le renfort 34 ainsi que la troisième couche 22 acoustiquement résistive sont assemblés puis usinés par ultrason aux côtes finales une fois assemblés.
- [0054] Quel que soit le mode opératoire, la première couche 14 acoustiquement résistive et la deuxième couche 16 réfléchissante sont positionnées après l'assemblage des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, du renfort 34 ainsi que de la troisième couche 22 acoustiquement résistive.
- [0055] La deuxième couche 16 réfléchissante peut être obtenue par drapage ou par une technique de placement de fibres sur l'assemblage des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, du renfort 34 ainsi que de la troisième couche 22 acoustiquement résistive.
- [0056] Selon le premier mode de réalisation, toute la première couche 14 est obtenue par

drapage ou par une technique de placement de fibres sur l'assemblage des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, du renfort 34 ainsi que de la troisième couche 22 acoustiquement résistive.

[0057] Selon le deuxième mode de réalisation, la première partie 38 de la première couche 14 acoustiquement résistive est obtenue par drapage ou par une technique de placement de fibres sur l'assemblage des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, du renfort 34 ainsi que de la troisième couche 22 acoustiquement résistive. La deuxième partie 40 de la première couche 14 est réalisée par drapage ou par une technique de placement de fibres. Elle est ensuite rapportée sur l'assemblage des première et deuxième structures alvéolaires 18, 20, du renfort 34 ainsi que de la troisième couche 22 acoustiquement résistive, puis reliée à l'extension 36 de la deuxième couche 16 réfléchissante et à la première partie 38 de la première couche 14 acoustiquement résistive au niveau de la zone de chevauchement 42.

## Revendications

[Revendication 1]

Panneau acoustique comprenant un premier bord longitudinal (12.1), une première couche (14) acoustiquement résistive, une deuxième couche (16) réfléchissante, au moins des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) intercalées entre les première et deuxième couches (14, 16) ainsi qu'au moins une troisième couche (22) acoustiquement résistive intercalée entre les première et deuxième structures alvéolaires (18, 20), la première couche (14) acoustiquement résistive et la deuxième couche (16) réfléchissante étant jointives au niveau du premier bord longitudinal (12.1), la première structure alvéolaire présentant une première face (18.1), une deuxième face (18.2) opposée à la première face (18.1) et en contact avec la deuxième couche (16) réfléchissante ainsi qu'un premier chant (28.1) orienté vers le premier bord longitudinal (12.1) du panneau acoustique (10), la deuxième couche alvéolaire (20) comprenant une première face (20.1) en contact avec la première couche (14) acoustiquement résistive et une deuxième face (20.2) opposée à la première face (20.1) ainsi que des premier et deuxième chants (26.1, 26.2) reliant les première et deuxième faces (20.1, 20.2), le premier chant (26.1) de la deuxième structure alvéolaire (20) étant orienté vers le premier bord longitudinal (12.1) du panneau acoustique (10) ; caractérisé en ce que la première structure alvéolaire (18) comprend un décrochement (30) qui s'étend à partir de la première face (18.1) en direction de la deuxième face (18.2) et forme un logement (32) dimensionné pour loger la deuxième structure alvéolaire (20) et la troisième couche (22) acoustiquement résistive de manière à ce que les premières faces (18.1, 20.1) des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) soient coplanaires et que les premiers chants (26.1, 28.1) des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) soient coplanaires lorsque le deuxième chant (26.2) de la deuxième structure alvéolaire (20) est en contact avec le décrochement (30).

[Revendication 2]

Panneau acoustique selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau acoustique comprend au moins un renfort (34) intercalé entre la première couche (14) acoustiquement résistive et la deuxième couche (16) réfléchissante, entre le premier bord longitudinal (12.1) du panneau acoustique (10) et les premiers chants (26.1, 28.1) des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20), le renfort (34) présentant une première surface (34.1) située dans le prolongement de la première face

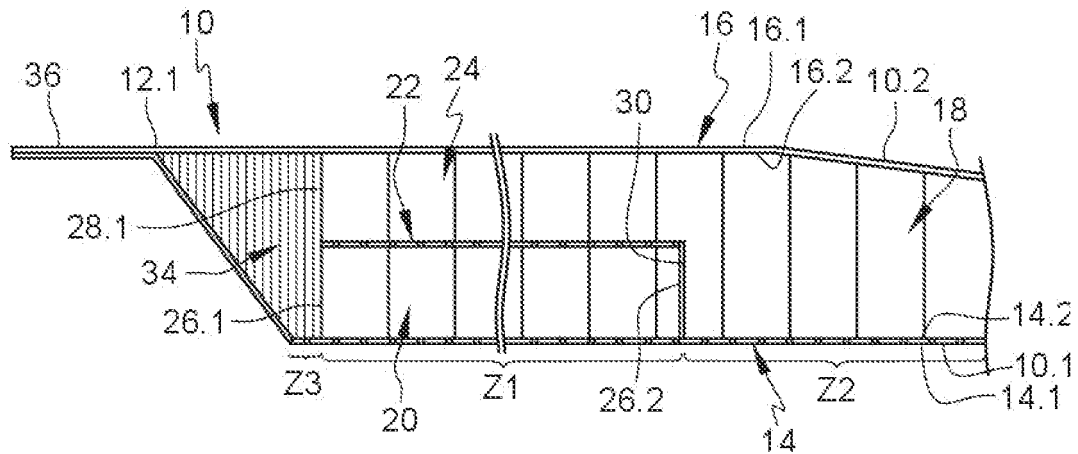
(20.1) de la deuxième structure alvéolaire (20), une deuxième surface (34.2) située dans le prolongement de la deuxième face (18.2) de la première structure alvéolaire (18), une troisième surface (34.3) en contact avec les premiers chants (26.1, 28.1) des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) ainsi qu'une quatrième surface (34.4) inclinée reliant les première et deuxième surfaces (34.1, 34.2).

- [Revendication 3] Panneau acoustique selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la première surface (34.1) présente une dimension transversale supérieure à 1 cm et inférieure à 5 cm.
- [Revendication 4] Panneau acoustique selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que le renfort (34) est une structure alvéolaire qui présente des alvéoles débouchant au niveau des première et deuxième surfaces (34.1, 34.2) du renfort (34).
- [Revendication 5] Panneau acoustique selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les alvéoles du renfort (34) ont une section inférieure à celle des première et deuxième structures alvéolaires (18, 20).
- [Revendication 6] Panneau acoustique selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les alvéoles du renfort (34) présentent une largeur comprise entre 3 et 6 mm.
- [Revendication 7] Panneau acoustique selon l'une des revendications 2 à 6, caractérisé en ce que la deuxième couche (16) réfléchissante comprend une extension (36) qui s'étend au-delà de la deuxième surface (34.2) du renfort (34).
- [Revendication 8] Panneau acoustique selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la première couche (14) s'étend de manière continue sur les première et deuxième structures alvéolaires (18, 20), la quatrième surface (34.4) du renfort (34) et l'extension (36) de la deuxième couche (16) réfléchissante.
- [Revendication 9] Panneau acoustique selon la revendication 7, caractérisé en ce que la première couche (14) comprend une première partie (38) acoustiquement résistive qui s'étend sur les première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) et au moins partiellement sur la première surface (34.1) du renfort (34) ainsi qu'une deuxième partie (40) qui s'étend au moins partiellement sur la première surface (34.1) du renfort (34), sur la quatrième surface (34.4) du renfort (34) et sur l'extension (36) de la couche réfléchissante (16), les première et deuxième parties (38, 40) comportant une zone de chevauchement (42) au droit de la première surface (34.1) du renfort (34).
- [Revendication 10] Panneau acoustique selon l'une des revendications précédentes, ca-

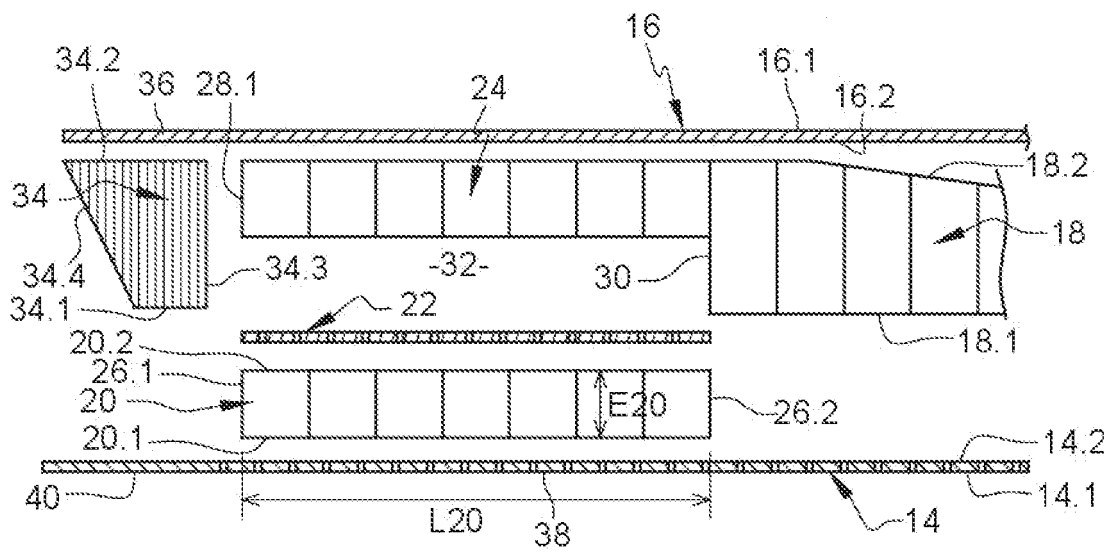
ractérisé en ce que les première et deuxième structures alvéolaires (18, 20) comportent des alvéoles présentant une largeur supérieure ou égale à 12,7 mm.

[Revendication 11] Aéronef comprenant au moins un panneau acoustique selon l'une des revendications précédentes.

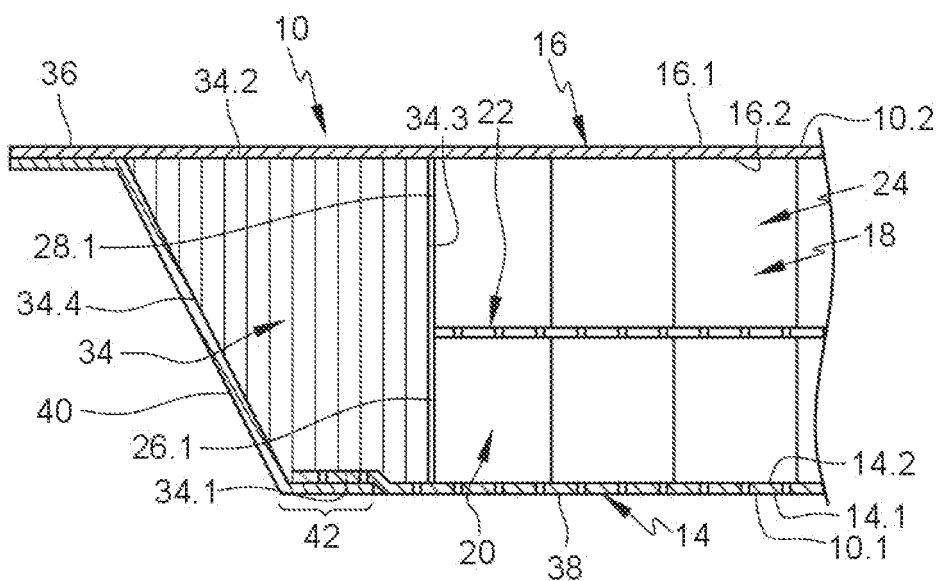
[Fig. 1]



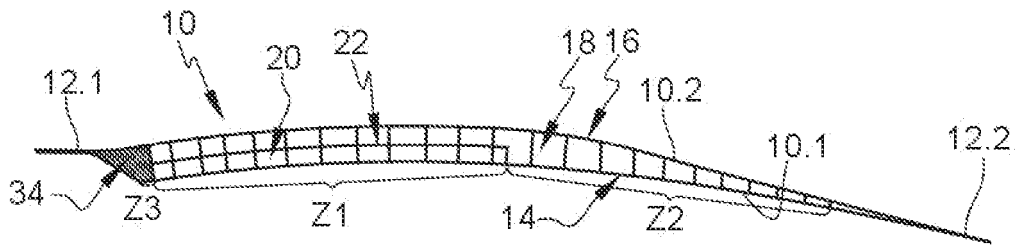
[Fig. 2]



[Fig. 3]



[Fig. 4]



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

**FA 905679**  
**FR 2202974**

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 6 328 258 B1 (PORTE ALAIN [FR]) 11 décembre 2001 (2001-12-11) * figure 3 *	1-11	G10K11/16 B64C1/40
Y	US 2014/326536 A1 (VAUCHEL GUY BERNARD [FR] ET AL) 6 novembre 2014 (2014-11-06) * alinéa [0073] - alinéa [0075] * * figures 6,7 *	1-11	
Y	US 2010/148001 A1 (HOETZELDT STEPHAN [DE] ET AL) 17 juin 2010 (2010-06-17) * alinéa [0057] - alinéa [0089] * * figure 3 *	1-11	
A	EP 3 552 951 A1 (AIRBUS OPERATIONS SAS [FR]) 16 octobre 2019 (2019-10-16) * alinéa [0031] * * figure 4 *	1	
A	GB 1 490 923 A (SHORT BROTHERS & HARLAND LTD) 2 novembre 1977 (1977-11-02) * page 2, ligne 78 - ligne 83 * * figure 5 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)  B32B G10K F02C F02K B64D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
1 novembre 2022		Breccia, Luca	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2202974 FA 905679**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **01-11-2022**  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
<b>US 6328258</b>	<b>B1</b>	<b>11-12-2001</b>	<b>CA 2292914 A1</b>	<b>21-06-2000</b>
			<b>DE 69925448 T2</b>	<b>02-02-2006</b>
			<b>EP 1013910 A1</b>	<b>28-06-2000</b>
			<b>ES 2244163 T3</b>	<b>01-12-2005</b>
			<b>FR 2787509 A1</b>	<b>23-06-2000</b>
			<b>US 6328258 B1</b>	<b>11-12-2001</b>
			-----	
<b>US 2014326536</b>	<b>A1</b>	<b>06-11-2014</b>	<b>BR 112014006561 A2</b>	<b>28-03-2017</b>
			<b>CA 2848248 A1</b>	<b>11-04-2013</b>
			<b>CN 103858159 A</b>	<b>11-06-2014</b>
			<b>EP 2764510 A1</b>	<b>13-08-2014</b>
			<b>FR 2980902 A1</b>	<b>05-04-2013</b>
			<b>RU 2014117115 A</b>	<b>10-11-2015</b>
			<b>US 2014326536 A1</b>	<b>06-11-2014</b>
			<b>WO 2013050694 A1</b>	<b>11-04-2013</b>
-----				
<b>US 2010148001</b>	<b>A1</b>	<b>17-06-2010</b>	<b>DE 102008062701 A1</b>	<b>01-07-2010</b>
			<b>US 2010148001 A1</b>	<b>17-06-2010</b>
-----				
<b>EP 3552951</b>	<b>A1</b>	<b>16-10-2019</b>	<b>CN 110364136 A</b>	<b>22-10-2019</b>
			<b>EP 3552951 A1</b>	<b>16-10-2019</b>
			<b>FR 3079812 A1</b>	<b>11-10-2019</b>
			<b>US 2019309682 A1</b>	<b>10-10-2019</b>
-----				
<b>GB 1490923</b>	<b>A</b>	<b>02-11-1977</b>	<b>DE 2627801 A1</b>	<b>13-01-1977</b>
			<b>FR 2317504 A1</b>	<b>04-02-1977</b>
			<b>GB 1490923 A</b>	<b>02-11-1977</b>
-----				